

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juillet 2025 - Délibération n°25-084**

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, P. MAGALHAES ALVES, E. SIFUENTES, H. NEVEU, H. NICOLAS, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, P. PLONGET donne procuration à J-P. ROUX, C. BOUILLET donne procuration à N. CANONGE, F. BOUCHE donne procuration à J-J. GRANAT, D-A. ROUX donne procuration à H. NICOLAS

Absents : X. PECHAIRAL, B. MALLET.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La délibération n°25-061 du 17 juin 2025 a modifié le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025. Il faisait apparaître 108 postes correspondant à 100 postes de titulaire et 8 postes de non titulaire de la fonction publique territoriale.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour permettre le recrutement, à compter du 1^{er} septembre 2025, du personnel du Centre Social et Culturel « Soleil Levant » assurant déjà les missions d'animateurs, dans le cadre de la reprise en régie des activités périscolaires et extrascolaires.

La liste du personnel communiquée par l'association ne fait apparaître que les contrats actifs au moment du passage en régie, notamment les contrats à durée indéterminée qui sont au nombre de 18. Cet effectif n'est pas suffisant pour assurer l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires, telles qu'elles sont réalisées actuellement. Trois postes supplémentaires doivent être créés pour tenir compte de l'ensemble des besoins. De plus, les effectifs accueillis pouvant évoluer au fil des semaines, que ce soit pendant les périodes scolaires ou pendant les vacances, il est important que le tableau des effectifs permette le recrutement d'animateurs dans le cadre d'une augmentation temporaire d'activités. Deux postes budgétaires sont envisagés dans ce cadre.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} août 2025, pour assurer les missions périscolaires et extrascolaires, en prenant en compte les 18 recrutements en CDI de droit public :

- **Création** de sept postes d'adjoint d'animation à 35h00, filière animation,
- **Création** de deux postes d'adjoint d'animation à 30h00, filière animation,
- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 28h00, filière animation,
- **Création** de quatre postes d'adjoint d'animation à 24h00, filière animation,
- **Création** de deux postes d'adjoint d'animation à 20h00, filière animation,
- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 15h00, filière animation,
- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 10h00, filière animation,

les trois postes pour atteindre l'effectif nécessaire :

- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 35h00, filière animation,
- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 14h00, filière animation,
- **Création** d'un poste d'adjoint d'animation à 13h30, filière animation,

et les deux postes en accroissement temporaire d'activités pour faire face ponctuellement à une augmentation du nombre de jeunes accueillis dans les structures périscolaires ou extrascolaires :

- **Création** de deux postes d'adjoint d'animation à 35h00, filière animation.

Par ailleurs, à la suite du départ à la retraite d'un agent, il est proposé de procéder à la **fermeture** d'un poste d'agent de maîtrise principal à 35h00, filière technique.

Une fois ces modifications approuvées, le tableau des effectifs comportera 130 postes budgétés, 102 de titulaire et 28 de non titulaire de la fonction publique.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°25-061 du 17 juin 2025, portant modification du tableau des effectifs de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité par 20 voix pour et 7 abstentions (H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE. ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Convocation : 27 juin 2025

Affichage ordre du jour : 27 juin 2025

Présents : 21

Suffrages exprimés : 27

Absents : 8

Publiée le :

04 JUIL. 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,

Isabel ALCANIZ-LOPEZ

